

## › Sommaire

<b>ARRÊT SUR IMAGES</b>	) 2
Réglementation, sécurité et infrastructures	) 4
<b>ACTUALITÉ - CARTE ÉLECTORALE</b>	) 5
Prix et distinctions, <i>Politique d'accréditation</i>	) 6
Art et Culture, Bibliothèque	) 7
<b>DOSSIER - PARC LE ROCHER</b>	) 8
Bibliothèque et Prévention incendie	) 10
Organismes et section jeunesse	) 11
Organismes	) 12
<b>EN BREF</b>	) 12
<b>AGENDA DES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS</b>	) 13
Organismes	) 13
<b>SECTION ÂGE D'OR</b>	) 14
<b>LUMIÈRE SUR ...</b>	
<b>CORPS DE CADETS 3014 RÉGIONAL MARGUERITE-D'YOUVILLE</b>	) 15
<b>PUBLICITÉ</b>	
<b>FÊTE DE NOËL</b>	) 16

## › INFOS pratiques

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE

575, rue Principale  
Saint-Amable (Québec) J0L 1N0  
Tél. 450 649-3555 - ville@st-amable.qc.ca  
www.st-amable.qc.ca

### HORAIRES D'ACCUEIL

#### Hôtel de ville

Lundi au vendredi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h  
Fermé pour le *Temps des Fêtes* du 24 décembre 2016 au 2 janvier 2017.

#### Bibliothèque municipale

Lundi et mardi : 10 h à 20 h  
Mercredi et jeudi : 12 h à 20 h  
Vendredi : 12 h à 18 h  
Samedi : 10 h à 16 h

Durant le *Temps des Fêtes*, ouvert seulement le mardi 27 décembre 2016 de 12 h à 16 h.

L'*Amablien* est publié à chaque saison et distribué gratuitement dans tous les foyers, commerces et industries de la Municipalité de Saint-Amable.

Prochaine date de tombée : 13 février 2017 - 13 h  
Articles à envoyer à mmarquis@st-amable.qc.ca.

Tirage : 4 900 exemplaires

Publié par : *Municipalité de Saint-Amable*

Rédaction et infographie : *Municipalité de Saint-Amable*  
Mélanie Waldhart, agent de communication

Impression : *Moderne L'Imprimeur*  
11925, boul. Lacroix  
Saint-Georges (Québec) G5Y 1L6

Crédit photo : *Municipalité de Saint-Amable, Centre d'entraide bénévole, Fête des Vendanges gourmandes, Loisir et Sport Montérégie, MRC de Marguerite-D'Youville, Benoît Asselin, 64<sup>e</sup> Groupe Scouts de Saint-Amable, Corps de Cadets 3014 régional Marguerite-D'Youville, Équipe de triathlon 3FNRGIE Club Photo Saint-Amable : Caroline Gagnon, Sylvie Delorme, Denis Duchênes, Patricia Larcher.*

Photo principale en couverture : Denis Duchesne.



### › Prochaines séances publiques du conseil municipal

6 DÉCEMBRE 2016  
17 JANVIER 2017  
7 FÉVRIER 2017  
7 MARS 2017

Les séances publiques du conseil municipal ont lieu à 20 h à l'Hôtel de ville - 575, rue Principale.

Les ordres du jour et procès-verbaux sont disponibles en ligne au [www.st-amable.qc.ca](http://www.st-amable.qc.ca).

Pour communiquer avec M. le maire :  
) 450 649-3555 #236  
) maire@st-amable.qc.ca

Pour communiquer avec les conseillers municipaux :  
) 450 649-3555 #236  
) ville@st-amable.qc.ca

## › CHRONIQUE du maire

### RAPPORT DU MAIRE 2016 SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Comme chaque année, il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel du maire sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Amable. Il s'agit d'une publication obligatoire prévue par le *Code municipal du Québec* afin de présenter le bilan des états financiers de l'année précédente et les indications préliminaires des états financiers de l'année en cours, ainsi que les rémunérations des élus et les grands projets à venir pour l'année prochaine.

Le document officiel a été déposé lors de la séance publique du 1<sup>er</sup> novembre 2016, conformément au délai d'au minimum quatre semaines avant le dépôt du budget. Vous trouverez au centre de cet *Amablien*, un exemplaire du document.

### SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTION D'UN CODE DE BONNE CONDUITE

Tous les citoyens sont les bienvenus aux séances publiques du conseil municipal et peuvent poser des questions à la fin de la séance. Il est cependant important de se rappeler que ce sont des lieux où la convivialité et le respect d'autrui sont primordiaux. Une attitude posée, polie et respectueuse envers les autres intervenants est toujours plus favorable à un échange d'idées fructueux.

C'est pourquoi, un *Code de bonne conduite* a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance publique du 6 septembre dernier. Il vise à améliorer la gestion et à optimiser l'efficacité des séances publiques ainsi qu'à garantir le respect mutuel de tous les participants. Il encadre la gestion et le déroulement des séances publiques du conseil municipal.

Le *Code de bonne conduite* est disponible sur le site Internet [www.st-amable.qc.ca](http://www.st-amable.qc.ca) dans la section *Municipalité - Séances publiques*.

En cette fin d'année 2016, j'en profite aussi pour vous souhaiter un Joyeux *Temps des Fêtes* et une excellente année 2017.

*François Gamache, maire*

## › VOS conseillers municipaux



**Monique Savard**  
Siège #1



**Dominic Gemme**  
Siège #2



**Clairette Gemme McDuff**  
Siège #3



**Nathalie Poitras**  
Siège #4



**Mario McDuff**  
Siège #5



**Pierre Vermette**  
Siège #6